

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2019-026

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : M. Jérôme BRUEL, M. Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, M. Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Murielle MOLLON, Mme Jacqueline PEYRARD, M. Arnaud MIGNARD, M. André METTON.

Absente : Mme Virginie BONNET

Procurations : Mme Virginie BONNET à Mme Nadine MEJEAN

OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT M49

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

L'adjoint en charge de l'assainissement rappelle aux élus les tarifs appliqués pour l'année 2018/2019 :

- *abonnement : 47 euros*
- *0.82 € le m3 d'eau consommé*

Comme chaque année et compte tenu des obligations légales, le Conseil municipal décide de :

• fixer le montant de la redevance assainissement pour l'année 2019/2020 :

- **abonnement : 47 euros**
- **0.85 € le m3 d'eau consommé**

• fixer le forfait des bénéficiaires d'un puits, sans consommation d'eau par la Bombe, selon les modalités suivantes :

- *abonnement : 47 euros*
- *la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :*

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

Tél 04 77 28 42 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : nervieux@nervieux.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201550-20190411-2019-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

● Pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement à l'habitation : le montant facturé à minima sera égal à la consommation moyenne d'un titulaire non raccordé à un puits en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

- *abonnement : 47 euros*
- *la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :*

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

● Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes) :

- *abonnement : 47 euros*
- *la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :*

Nbre de personnes /foyer	Consommation moyenne
1	42 m3
2	77. m3
3	93. m3
4 et plus	109 m3

REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX :

Monsieur le Maire rappelle que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, est issue de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques), promulguée en décembre 2006 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 à l'ensemble des habitants du bassin.

Ces sommes seront facturées en même temps que la redevance assainissement (référence ci-dessus) et reversées à l'Agence de l'eau.

- L'Agence de l'eau Loire Bretagne, domiciliée à Nantes, a fixé pour l'année 2020 la RMR (redevance de la modernisation des réseaux) à **0.15 € par m3** d'eau consommée (redevance due par l'ensemble des foyers redevables de la redevance assainissement collectif). le Conseil municipal en prend acte et décide de l'appliquer.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 11 avril 2019.

Le Maire
Jérôme BRUEL



LE MAIRE,
Jérôme BRUEL

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510
Adresse mail : nervieux@nervieux.fr – Site internet www.nervieux.fr